

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

CCPE-GT(2017)2

Strasbourg, le 24 mai 2017

**GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL CONSULTATIF  
DE PROCUREURS EUROPÉENS  
(CCPE-GT)**

**Rapport de la 20e réunion  
Strasbourg, 27 – 28 février 2017**

Document établi par le Secrétariat  
Direction Générale I – Droits de l'homme et État de droit

## **I. INTRODUCTION**

1. Le Groupe de travail du Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE-GT) a tenu sa 20e réunion à Strasbourg les 27-28 février 2017. La réunion était présidée par M. Peter McCormick (Irlande), président du CCPE.
2. L'ordre du jour et la liste des participants font respectivement l'objet des annexes I et II.

## **II. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT, DES MEMBRES DU BUREAU ET DU GROUPE DE TRAVAIL DU CCPE**

3. Le Président informe les membres du Groupe de travail qu'ils sont conviés à une Conférence internationale sur « L'effet contraignant des décisions judiciaires » organisée par la Cour suprême de la République tchèque, en coopération avec le ministère de la Justice, dans le cadre de la Présidence tchèque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. La Conférence se déroulera du 19 au 21 juin à Brno, centre du pouvoir judiciaire tchèque, avec la participation des Présidents des Cours suprêmes et constitutionnelles des États membres du Conseil de l'Europe, de magistrats de différentes instances judiciaires européennes et d'universitaires de renom. M. Cédric Visart de Bocarmé se déclare disposé à se rendre à cette Conférence.

## **III. PRÉPARATION DE L'AVIS n° 12 SUR LES DROITS DES VICTIMES, DES TÉMOINS ET DES PERSONNES VULNÉRABLES**

4. Le Président expose aux membres du Groupe de travail le projet de structure de l'Avis (document CCPE-BU(2017)3), ainsi que l'aide-mémoire qui l'accompagne (document CCPE-BU(2017)2). Il rappelle également les recommandations des membres du Bureau, à savoir notamment que, plutôt que de décrire les systèmes en vigueur dans les États membres, il faudrait que l'avis soit pratique et concret, et qu'il définisse le rôle que devraient idéalement jouer les procureurs dans la protection des droits des victimes, des témoins et des personnes vulnérables.
5. Concernant l'intitulé de l'Avis tel qu'adopté par la réunion plénière du CCPE des 17 et 18 novembre 2016<sup>1</sup> « Les droits des victimes, des témoins et des personnes vulnérables », le CCPE-GT fait observer qu'il devrait faire allusion aux pratiques en matière de poursuites. C'est pourquoi le groupe de travail retient le titre suivant : « Le rôle des procureurs concernant les droits des victimes et des témoins dans le cadre des procédures pénales », en précisant que les termes « victimes et témoins » englobent de fait les personnes vulnérables.
6. Le CCPE-GT examine plus particulièrement les points suivants :
  - protection des droits des victimes et des témoins à tous les stades de la procédure pénale, ainsi que lors de l'exécution des jugements ;
  - droits et obligations en cas de signalement d'une infraction ;
  - instance chargée d'entendre les plaintes relatives à des infractions ;
  - rôle des procureurs dans l'indemnisation des victimes ;
  - programmes de protection des victimes et des témoins ;
  - régimes spéciaux appliqués aux victimes de certains types d'infractions ;

---

<sup>1</sup> Voir le rapport de la 11<sup>e</sup> réunion plénière du CCPE (document CCPE(2016)4), par. 9.

- ressources et moyens appropriés mis à la disposition des services du ministère public ;
- interactions et coopération des procureurs avec d'autres organes publics et ONG ;
- coopération internationale, en particulier concernant les infractions commises à l'étranger et les poursuites y afférentes ;
- élaboration d'instruments internationaux de coopération, comme par exemple le partage de bases de données ;
- assistance apportée à des organisations internationales telles qu'EUROJUST ;
- équipes communes d'enquête et réseaux judiciaires.

7. Le Groupe de travail s'accorde sur la structure de l'Avis (document CCPE-GT(2017)1Prov1) ainsi que sur la répartition des tâches entre ses membres, chacun d'eux se proposant de rédiger un chapitre ou sous-chapitre donné de la structure finale adoptée :

1. Introduction : objet et champ d'application de l'Avis - Secrétariat
2. Définitions - M. Antonio VERCHER NOGUERA
3. Droits et devoirs des victimes et des témoins et mesures prises pour leur protection - M. José Manuel SANTOS PAIS
4. Rôle des procureurs dans la protection des droits des victimes et des témoins
  - 4.1 Rôle du procureur en général - Mme Alessandra GIRALDI
  - 4.2 Devoirs (de manière générale) des procureurs envers les victimes et les témoins - Mme Alessandra GIRALDI
  - 4.3. Éviter une victimisation secondaire et sensibiliser les procureurs à cette question - M. Cédric VISART DE BOCARMÉ
  - 4.4 L'attention portée aux victimes spécifiques - M. Cédric VISART DE BOCARMÉ
  - 4.5 Mesures ou procédures spéciales de protection des victimes/témoins lors de leur déposition - M. Davit MELKONYAN
  - 4.6 Rôle des procureurs et autres acteurs dans l'application de ces droits et en cas de violation desdits droits - M. Ramazan KAYA
5. Formation - M. Antonio MURA
6. Coopération internationale - M. Vladimir ZIMIN.

8. Concernant le calendrier, il est décidé d'envoyer toutes les contributions au Secrétariat avant le 30 avril. Ce dernier préparera une version consolidée du projet d'Avis intégrant la totalité des contributions et la transmettra au Bureau. Le Bureau examinera et révisera le projet avant de le renvoyer au Secrétariat qui devra, d'ici le 30 mai 2017, le soumettre pour commentaires à l'ensemble des membres du Groupe de travail. Ceux-ci enverront pour le 10 juin 2017 leurs commentaires qui seront analysés au cours de la prochaine réunion du Groupe de travail.

#### **IV. AUTRES POINTS**

9. La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu à Paris les 15 et 16 juin 2017.

## **ANNEXE I**

### **AGENDA / ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion / *Opening of the meeting*
2. Adoption de l'ordre du jour / *Adoption of the agenda*
3. Communication du président, des membres du CCPE et du Secrétariat / *Communication by the president, members du CCPE and the Secretariat*
4. Préparation du projet de l'Avis n° 12 sur « les droits des victimes, des témoins et des personnes vulnérables » / *Preparation of the draft Opinion No. 12 on «the rights of victims, witnesses and vulnerable persons»*
5. Divers / *Any other business*

## ANNEXE II

### LISTE DES PARTICIPANTS

#### MEMBRES DU CCPE-GT / MEMBERS OF THE CCPE-GT

Mme Alessandra GIRALDI, Deputy Chief Director, Office of the Director of Public Prosecutions, Copenhagen, **DENMARK / DANEMARK**

M. Ramazan KAYA, Member of the High Council of Judges and Prosecutors of Turkey, Ankara, **TURKEY / TURQUIE**

M. Davit MELKONYAN, Deputy Prosecutor General, Prosecutor General's Office of Armenia, Yerevan, **ARMENIA / ARMENIE**

M. Antonio MURA, Head of Department for Justice Affairs, Ministry of Justice, Rome, **ITALY / ITALIE**

M. Sava PETROV, Prosecutor, Head of the Analytical Department, Court of Cassation, Office of the Prosecutor General, Sofia, **BULGARIA / BULGARIE**

Dr Franz PLÖCHL, Senior Deputy Prosecutor General (Erster Generalanwalt), Generalprokuratur, Vienna, **AUSTRIA / AUTRICHE**

M. Cédric VISART de BOCARME, Directeur du service d'appui commun auprès du Collège des procureurs généraux et du Collège du ministère public, Bruxelles, **BELGIUM / BELGIQUE**

Mme Jana ZEŽULOVÁ, Public Prosecutor, Supreme Public Prosecutor's Office, Analytic and Legislative Department, Brno, **CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE**

M. Vladimir P. ZIMIN, First Deputy Head, General Department of International Legal Cooperation, Office of the Prosecutor General, Moscow, **THE RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE**

#### OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS

Mme Sibel DEMİR SALDIRIM, Rapporteur Judge at the High Council of Judges and Prosecutors of Turkey, Ankara, **TURKEY / TURQUIE**

M. Zeki UYSAL, Rapporteur Judge at the High Council of Judges and Prosecutors of Turkey, Ankara, **TURKEY / TURQUIE**

#### MEMBERS OF CCPE-BU / MEMBRES DU CCPE-BU

M. Peter McCORMICK, Prosecutor, Office of the Director of Public Prosecutions, Dublin, **IRELAND / IRLANDE - (président of CCPE / Président du CCPE)**

M. José Manuel SANTOS PAIS, Procureur-Général Adjoint à la Cour Constitutionnelle du Portugal, Tribunal Constitucional, Lisbonne, **PORTUGAL - (Vice-président of CCPE / Vice-Président du CCPE)**

M. Han J. MORAAL LL.M.MPA Chief Public Prosecutor, Eurojust, The Hague, **NETHERLANDS / PAYS BAS**

M. Antonio VERCHER NOGUERA, Deputy Attorney General for environmental matters, Madrid, **SPAIN / ESPAGNE**

**COUNCIL OF EUROPE'S SECRETARIAT /  
SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**Directorate General – Human Rights and Rule of Law  
Direction générale – Droits de l'Homme et Etat de Droit**

**Division for the Independence and Efficiency of Justice /  
Division pour l'indépendance et l'efficacité de la justice**

E-mail: [ccpe@coe.int](mailto:ccpe@coe.int)

Mme Muriel DECOT, Secretary du CCPE / *Secrétaire du CCPE*  
Tel: + 33 (0)3 90 21 44 55; E-mail: [muriel.decot@coe.int](mailto:muriel.decot@coe.int)

M. Artashes MELIKYAN, Co-Secretary du CCPE / *Co-Secrétaire du CCPE*  
(Tel: + 33 (0)3 90 21, E-mail: [artashes.melikyan@coe.int](mailto:artashes.melikyan@coe.int)

Mme Despina TRAMOUNTANI, Assistant / *Assistante*  
Tel. +33 (0)3 90 21 62 95, E-mail: [despina.tramoutani@coe.int](mailto:despina.tramoutani@coe.int)

Mme Annette SATTEL, Administration and Networks / *Administration et réseaux*  
Tel : + 33 (0)3 88 41 39 04, E-mail : [annette.sattel@coe.int](mailto:annette.sattel@coe.int)

\*\*\*

**INTERPRETERS / INTERPRETES**

Mme Julia TANNER  
Mme Syvlie BOUX  
Mme Chloé CHENETIER  
M. Halil Halil İBANOĞLU  
Mme Başak DEMİR